



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 17 décembre 2018 à 19h00

Vice-président : M. Hansjörg Kohler, vice-président

Secrétaire : M. Cédric Divernois, secrétaire

Sont présents : 16 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : Mme H. Houttuin, présidente/M. Bernard Krebs

Public : 2 personnes

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	et commerciale
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		

Le vice-président ouvre la séance à 20h05, avec les salutations d'usage.
Il prie également d'excuser la présidente Mme H. Houttuin qui est malade.

Il procède encore à la lecture du courrier reçu de la part de Mme C. von Bergen relatif à sa démission au 31.12.2018 du Conseil général, du PLR et de toutes les commissions dont elle fait partie.

Le vice-président remercie Mme von Bergen pour son engagement pendant toutes ces années.

Applaudissements de l'assemblée.

M. C. Baudet (PLR) : *Le groupe PLR tient à remercier Claudine pour son travail effectué au sein du CG et regretterons sa présence. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans ses projets de voyages. Chère Claudine accepte nos applaudissements et ces quelques fleurs en guise de remerciements.*

1. Appel

M. Cédric Divernois : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 15 conseillers généraux + le vice-président sur 18.

La majorité absolue est de 8.

2. Ordre du jour

Le vice-président informe qu'au point 4 de l'ordre du jour, il y a une faute de frappe, il s'agit du 20 décembre 1999 et non pas du 22.

Le vice-président demande s'il y a des modifications à apporter à cet ordre du jour ?

M. C. Baudet (PLR) : *Nous n'avons pas de modifications, toutefois le groupe PLR déplore le menu très chargé de ce dernier CG de l'année. Cela nuit à la qualité du travail que nous pouvons réaliser sur les objets présentés.*

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 5.11.2018
4. Arrêté relatif à la modification du règlement d'aménagement communal du 20 décembre 1999
5. Arrêté relatif à la modification du règlement concernant l'entretien et la réparation des drainages du 26 mai 1998
6. Budget de l'exercice 2019
 - 6a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
 - 6b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2019, rapport à l'appui
7. Arrêté relatif à la réalisation d'un chauffage à distance « CAD » à Cornaux, rapport à l'appui
8. Demande de crédit de CHF 8'568'500.00 pour la réalisation des mesures 2.1, 2.4, 4.1 et 4.2 du Plan Général d'Evacuation des Eaux « PGEE », du réseau d'eau potable et du réseau électrique, rapport à l'appui
9. Demande de crédit d'investissement de CHF 220'000.00 pour la construction d'une route de desserte sur la parcelle communale BF2849, rapport à l'appui
10. Lettres et pétitions
11. Motions et propositions
 - 11.1 Rapport du Conseil communal relatif à la motion en cours, à savoir :
 - a. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen relative à l'avenir du bâtiment de la Forge
12. Information des commissions
13. Communication du Conseil communal
14. Interpellations et questions
15. Divers

La correction est apportée et l'ordre du jour accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 5.11.2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. **Arrêté relatif à la modification du règlement d'aménagement communal du 20 décembre 1999**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. A. Lecoultre (PLR) : *Le PLR a examiné le rapport du CC concernant la modification partielle du règlement d'aménagement communal. Ce règlement date du 20 décembre 1999. Il est parfois difficilement applicable dans un monde où chacun désire payer uniquement ce qu'il consomme...Et cette philosophie s'applique dans tous les domaines et bien entendu aussi aux taxes d'équipement. En conséquence, ce rapport propose une modification partielle du règlement visant à pouvoir facturer les taxes d'équipement dans les divers cas de figure. Cette évolution est nécessaire. Le PLR accepte ce rapport et les modifications proposées.*

M. A. Messerli (CF et CU) : *Pour cet arrêté, j'interviens au nom de la commission financière et de la commission d'urbanisme. Ces deux commissions se sont réunies séparément afin d'examiner le rapport concernant la modification partielle du Règlement d'aménagement communal du 20 décembre 1999.*

Après 19 ans, une réactualisation des taxes était nécessaire. Basé sur les coûts de construction actuels et adapté aux nouvelles exigences des possibilités de raccordement, ce règlement précise davantage les montants pouvant être facturés en lien avec les services proposés.

La commission financière ainsi que la commission d'urbanisme vous proposent de soutenir cette demande de crédit.

Merci de votre attention

Mme D. Barraud (PS) : *Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur la modification partielle du Règlement d'Aménagement Communal du 20 décembre 1999. La pratique a démontré certaines lacunes du règlement. Celui-ci qui vous est présenté ce soir permet de combler ces lacunes et de réaliser une facturation adéquate des taxes d'équipement. Le PS, à l'unanimité, accepte l'arrêté modifié.*

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : *Juste une remarque concernant l'évocation des dates relatives à la loi sur l'aménagement du territoire, il semble qu'il y ait une version plus récente que celle du 22 juin 1979.*

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : *Actuellement il y a une loi qui est en consultation et qui n'a pas encore été validée.*

M. J.-L. Décrevel (PLR) : *Je parle de la loi fédérale !*

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : *Comme il s'agit d'une révision, la loi de 1979 est toujours en vigueur. Cet arrêté a déjà été préavisé par le chef du DDTE.*

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. **Arrêté relatif à la modification du règlement concernant l'entretien et la réfection des drainages du 26.05.1998**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. L. Krebs (PLR) : Le groupe PLR a débattu de cette nouvelle taxe des drainages et va l'accepter. Pour les propriétaires, il est vrai qu'elle va doubler, mais il ne faut pas oublier que si dans une parcelle les drainages ne fonctionnent plus, la valeur de la parcelle baisse très, très vite. Cette augmentation est supportable.

M. A. Messerli (CF) : *La commission financière s'est réunie le 3 décembre afin d'examiner le rapport du CC relatif à la modification du règlement concernant l'entretien et la réfection des drainages du 26 mai 1998.*

Après 20 ans, une réactualisation était indispensable. Une répartition plus équitable des contributions versées à la réserve par les propriétaires et la Commune vous est proposée. Actuellement le Fonds ne permet plus de répondre aux travaux à réaliser. Une augmentation des contributions s'avère nécessaire afin de répondre aux demandes d'entretien du réseau de drainage.

La commission financière vous propose de soutenir cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

M. Y. Rollier (PS) : *Le parti socialiste s'est penché avec attention sur ces changements du règlement communal. Il faut savoir que le drainage des eaux de pluie permet de les évacuer sans trop de problèmes, ce qui évite de multiples inondations des terres avoisinantes et qui augmente aussi la surface disponible pour les différentes plantations. Malheureusement, il apparaît aussi que ces voies de drainage se bouchent par des résidus de terre et qu'il faut les curer à intervalles réguliers. Le fonds qui sert à cet effet est actuellement presque vide. Il est donc important de le renflouer afin de pouvoir éviter la destruction de récoltes par l'eau qui ne pourrait être évacuée. Les coûts de la perte d'une récolte sont nettement supérieurs à celui demandé, c'est pourquoi nous acceptons cette modification.*

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

6. Budget de l'exercice 2019

6a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui

6b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2019, rapport à l'appui

Le vice-président ouvre la discussion :

M. A. Lecoultre (CF) : Je vais traiter les points 6a et 6b ensemble.

Point 6 a) : La CF s'est réunie et a accepté l'arrêté à l'unanimité.

Point 6 b) : La CF s'est réunie pour :

- Examiner le budget 2018 et
- Analyser la situation financière de la commune.

Ce budget présente deux niveaux de lecture :

A) *Le premier niveau : le total du compte de résultat présente un déficit de CHF 41'000.00 (arrondi).*

Sachant que lors du dernier Conseil général, nous avons voté pour un coefficient fiscal effectif de 74 points et que le budget a été calculé avec un coefficient de 73 pb (la valeur du point vaut env. CHF 45'000.00).

En conséquence, le total du compte de résultat du budget 2019 devrait être équilibré.

MAIS il y a un deuxième niveau de lecture :

B) Le budget est équilibré en raison notamment du passage à la norme comptable MCH2 qui a nécessité la réévaluation du patrimoine et a modifié les règles d'amortissement. Ce qui se traduit par une augmentation des amortissements budgétés en 2019 par rapport au budget 2018. Cette augmentation est compensée **virtuellement** par une libération de CHF 322'900 provenant du prélèvement sur réserve de retraitement.

Ces écritures comptables font entrer dans le monde réel de l'argent virtuel, respectivement de la fortune virtuelle provenant d'une réévaluation et d'une modification des règles comptables.

- Cet argent n'existe pas ! La commune n'est pas plus riche qu'avant !

En conséquence, le résultat opérationnel, véritable indicateur de la santé financière communal est budgété **déficitaire** de CHF 365'500.00 en 2019. Notre commune va financièrement mal.

Cette situation entraîne un risque important :

Compte tenu de son résultat opérationnel déficitaire : La Commune devra augmenter son refinancement auprès d'instituts financiers pour disposer **des liquidités réelles** suffisantes dans sa trésorerie afin de faire face à ses coûts de fonctionnement, ce qui augmentera d'autant la dette communale qui est de l'ordre de CHF 20 mios.

Cet endettement est lui bien réel (contrairement à la fortune virtuelle) et constitue une bombe à retardement, dans les comptes communaux, en cas de hausse des taux.

En conséquence, 2 points d'attention doivent être portés sur les revenus communaux (parce que les charges sont quasiment incompressibles) :

- Par rapport à la moyenne cantonale, à Cornaux, nous avons trop peu de bons contribuables. En conséquence, la Commune de Cornaux dispose d'une assiette fiscale faible des personnes physiques en comparaison avec les autres communes. Et cela est problématique parce que la Commune tire ses revenus en grande partie des impôts sur les personnes physiques.
Cet élément doit impérativement être pris en compte et nous devons viser à favoriser l'établissement de bons contribuables dans notre commune.
- Un équilibre entre les PME générant des places de travail et le nombre d'habitants doit être trouvé.

En conclusion, la recherche de l'équilibre budgétaire entre revenus et charges est très importante, sinon capital pour Cornaux

Position de la CF : La commission accepte le budget 2019 mais émet une réserve portant sur le déficit opérationnel.

M. A. Messerli (PS) : Le groupe socialiste s'est réuni afin d'analyser dans le détail le budget 2019. Pour l'année à venir, la teinte du déficit s'apparente plus au rose bonbon qu'au vert tilleul. La perspective de retrouver la couleur de l'espoir semble définitivement s'éloigner pour ces prochaines années.

Où réduire les charges ? En visitant les chiffres domaine par domaine, on arrive toujours au même constat. La marge de manœuvre est extrêmement restreinte pour les postes en main de la commune, pour les autres, les montants nous sont imposés par l'Etat. Les décisions du Grand Conseil qui entreront en vigueur en 2020 nous permettront d'y voir plus clair et d'abandonner la navigation à vue.

Relevons toutefois que malgré ces résultats négatifs, la Commune n'a pas perdu l'envie d'aller de l'avant. Les investissements engagés ces dernières années, la salle ta'tou, la route des Nagrets et ceux envisagés ce soir dynamisent notre village et maintiennent nos infrastructures.

Le groupe socialiste soutiendra l'arrêté concernant l'approbation du budget 2019 ainsi que l'arrêté concernant la demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour diverses études.

Nous remercions le CC, les employés communaux des différents services pour leur précieuse contribution et engagement durant cette année 2018. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : *Le groupe PLR accepte le crédit d'engagement de 50'000.- CHF pour diverses études.*

Quant au budget communal, le groupe PLR l'accepte en rendant encore une fois cette année le CC attentif sur l'important déséquilibre présenté. Imaginons que je gagne 6'745.- CHF par mois... mais que mes dépenses s'élèvent à 7'474.- CHF. Combien de temps puis-je vivre ainsi au-dessus de mes moyens ?

Bien entendu, il s'agit dans le cas qui nous intéresse ce soir d'une prévision, d'un budget... Prévisions qui d'ailleurs sont intéressantes en début de rapport, avec – 115'000.- en 2020, - 83'000.- en 2021 et -218'000.- en 2022... Tout cela en ayant des revenus extraordinaires d'environ 300'000.- annuellement. Les comptes seront-ils meilleurs ? Nous en doutons. Il convient vraiment de mettre en lumière la situation actuelle, de chercher et trouver des solutions pour améliorer les finances de notre commune. Nous relevons, toutefois, les efforts faits par le CC pour réduire les charges.

Je vous remercie pour votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière pour la position 6a, cette dernière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

→ **Au vote, l'entrée en matière pour la position 6b, cette dernière est acceptée l'unanimité.**

Le vice-président procède à la lecture du budget 2019 :

Comptes de fonctionnement – page 10

M. J.-M. Cantin (CC): Lors de la séance du PLR, une question a été posée sur les commentaires du compte 31200.02. En fait, le commentaire est erroné, il faut simplement le supprimer.

M. J.-L. Décrevel (PLR): page 10 également le chapitre 21800 subventions de l'accueil parascolaire – aimerait quelques explications par rapport à ces chiffres. En résumé, la subvention de la parascolaire coûte à la commune CHF 105'900.00, par contre la part communale reçue, page 11 chapitre 46 mentionne CHF 115'000.00 ?

Mme C. Salzmänn Silva (CC): ce qu'il faut savoir dans une structure, vous avez la part payée par les parents et la part qui est subventionnée par la commune, on doit se facturer nous-mêmes notre part. Les parents payent autant que la commune subventionne.

M. J.-L. Décrevel (PLR): d'où vient cette part que la commune reçoit, somme de CHF 115'000.00 ?

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Le chapitre 21800 en page 10 c'est le résultat du compte du chapitre. Le compte 36360.03 page 11, c'est la part de subventions que la commune paie, et le compte 46320.01 c'est : d'une part la contrepartie de la subvention communale et d'autre part c'est la part communale pour les enfants externes à Cornaux.

Comptes de fonctionnement – page 29

M. J.-L. Décrevel (PLR) : tableau qui résume Finances et Impôts – revenus nets : on s'interroge sur la raison du changement de « signe » des intérêts, une fois on les payait, une fois on les recevait. Demande une explication.

M. J.-M. Cantin (CC) : Effectivement 2015-2016, les intérêts ont coûté à la commune de Cornaux, nous étions encore sous l'égide du MCH1 et en 2017 les intérêts nous rapportent pour une raison évidente, avec le MCH2, il est arrivé dans cette part les dividendes qui se trouvaient auparavant dans un autre chapitre et qui sont plus élevés que les intérêts.

**La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

Mme I. Weber (CC) : D'entente avec les présidents de groupes que j'ai consultés en début de séance et avec l'accord de mes collègues du CC, je vais me récuser pour ce point et vais m'asseoir dans le public pour vous laisser délibérer.

7. Arrêté relatif à la réalisation d'un chauffage à distance « CAD » à Cornaux, rapport à l'appui

Le vice-président ouvre la discussion :

M. W. Schärer (PLR) : *Les points 7 et 8 de l'ordre du jour à traiter sont étroitement liés, voire même indissociables. Le Conseil communal a œuvré pour informer les Conseillers généraux ainsi que les membres des Commissions concernées, chacun de nous est donc ce soir renseigné sur tous les points et questions soulevées. Les décisions seront donc prises en toute connaissance de cause et en plus avec la conviction que le Conseil communal saura réaliser les conventions et autres engagements signés avec toutes les garanties possibles pour mener à bien la réalisation d'un chauffage à distance supportable pour les finances communales.*

Sans vouloir revenir sur les détails des 2 sujets soumis, il faut tout de même relever certains aspects techniques et politiques importants.

Concernant le chauffage à distance, il apparaît d'emblée une contradiction qui est de bénéficier d'une source d'énergie, en l'occurrence de la chaleur produite par les procédés de raffinage du pétrole, énergie aujourd'hui impopulaire par souci écologique mais tolérée car actuellement indispensable dans notre mode de civilisation moderne. Aujourd'hui la politique générale énergétique des industries dans un souci de compétitivité est d'optimiser tous les procédés industriels afin d'en améliorer leurs rendements.

1Selon une présentation de l'Institut Paul Scherrer du 18 janvier 2007 sur le chauffage à distance issu des centrales nucléaires, les considérations suivantes avaient été évoquées:

1 https://www.fernwaerme-schweiz.ch/fernwaerme-deutsch-wAssets/docs-Fernwaermeforum_2002-2015/Fachtagung-6/Referat_Foskolos_F.pdf

- Les projets de chaleur à distance « nucléaires » des années 80 ont été écartés en raison d'un manque de compétitivité par rapport au pétrole – pas à cause de leur absurdité écologique...
- Ce n'est que la source de chaleur qui est nucléaire; l'utilisateur ne le remarque pas.
 - Les considérations suivantes seraient valables aussi bien pour les rejets thermiques non utilisés de toute centrale thermique conventionnelle.
 - Il ne s'agit pas de faire de la réclame pour l'énergie nucléaire, mais plutôt de la préoccupation primaire de tout ingénieur – augmenter l'efficacité et réduire les pertes d'énergie.

2 Selon l'Association des entreprises électriques suisses au début de l'année 2018, au total les centrales nucléaires suisses ont produit en 2017 19'548 GWh nets d'électricité. Sont ici inclus 96 GWh que les centrales nucléaires de Beznau-2 (26 GWh) et Gösgen (70 GWh) ont pu injecter sous la forme de chauffage urbain au profit de bâtiments d'habitation et d'entreprises commerciales de la région. La mise à profit de cette vapeur de chauffage a permis d'économiser 80'000 tonnes d'émissions de CO₂ par rapport à la combustion de fuel. L'énergie rejetée sous forme de chaleur d'une centrale nucléaire, thermique ou de tout autre procédé industriel est une perte comme déchet propre mais chaud dans la nature qui n'en a jamais demandé, alors sachons profiter de cette opportunité au maximum pour le valoriser comme substitution à d'autres formes de production de chaleur actuellement en fonction ou à remplacer dans les domaines publics, privés et industriels.

Pendant le 20^{ème} siècle les ressources énergétiques ont aussi évolué en fonction de critères plus ou moins logiques. Alors que le bois, renouvelable et neutre carbone, s'est imposé depuis la nuit des temps, le charbon a été proposé aux consommateurs comme nouveauté conviviale prête livrée à domicile en sacs. Il fallait encore monter les seaux jusqu'aux étages à l'époque sans ascenseur. Alors est venu le remplacement des fourneaux par des brûleurs domestiques à mazout, combustible liquide miracle moderne du futur stocké aux étages inférieurs et pompé sans effort. Le chauffage général par immeuble a permis une première optimisation par une distribution de la chaleur par eau chaude dans toutes les pièces habitables. Parallèlement les producteurs d'électricité ont promu le chauffage électrique. A l'inauguration de la centrale de Mühleberg, les forces motrices bernoises avaient offert une ampoule à incandescence de 100 Watt (à ce jour interdite) à tous les ménages de la région. Le choix des sources d'énergie a toujours été plus ou moins captif et imposé par du promotionnel commercial.

Le projet de chauffage à distance proposé mérite encore quelques précisions et réflexions:

- La chaleur produite par VARO est à disposition gratuitement car de toute façon pas utilisée. Le refroidissement actuel par échangeurs est énergivore, coûteux et bruyant. D'importants investissements récents obligatoires pour respecter la loi sur le bruit ont été consentis.
- Chaque consommateur qui se connecte correspond à autant de pollution et émission de CO₂ en moins.
- Le consommateur branché n'a plus de souci d'approvisionnement, de maintenance, de ramonage.
- Un immeuble ou une maison raccordée au chauffage à distance pourrait bénéficier d'une plus-value en fonction de la tendance généralisée de se défaire des énergies fossiles.
- Les scénarios de pannes ou d'arrêt de la raffinerie font déjà parties des problèmes potentiels étudiés avec propositions de solutions.
- Les tracés de distribution du CAD ne sont pas encore définis mais l'approche est pragmatique avec une vue d'extension aussi du côté Est.

Le chauffage à distance est en place depuis des décennies à la Chaux-de-Fonds pour des quartiers entiers d'habitation et des bâtiments communaux. Il est alimenté par la chaleur de l'incinération des ordures qui produit aussi de la vapeur alimentant une turbine de production d'électricité.

Pour Cornaux, les installations de chauffages des bâtiments communaux doivent être remplacés à grands frais, le délai légal ayant déjà été repoussé.

2 <https://www.strom.ch/fr/news-detail/news/kernkraftwerke-erzeugten-im-jahr-2017-keine-drittel-des-schweizer-stroms.html>

Concernant le choix du partenaire, la société Celsius faisant partie du Groupe E bénéficie ainsi de la synergie des autres entités complémentaires dans le domaine de l'énergie, comme le photovoltaïque, ou encore le géothermique. Les aspects de proposition de financement et de partenariat sont en accord avec ce que le Conseil communal en attend. Concernant maintenant le plan général d'évacuation des eaux, les investissements doivent être consentis afin d'améliorer la séparation des eaux pour soulager la station d'épuration qui a besoin de capacité supplémentaire pour éventuellement accueillir des eaux usées de communes intéressées. Le fait d'améliorer le réseau PGEE intervient aussi favorablement dans les clés de répartition des charges de la STEP entre les Communes membres. Comme expliqué par le Conseil communal depuis déjà quelque temps, il y a actuellement une opportunité à saisir sous forme de synergie entre plusieurs projets, eaux claires, eaux usées, alimentation électrique, chauffage à distance, qui sont liés par des travaux d'ouverture et d'entretien de rues avec de potentielles économies à la clef. Les membres du groupe PLR sont informés sur tous les points concernant ces 2 sujets soit CAD et PGEE, et ils les accepteront à la majorité. Je vous remercie de votre écoute attentive.

M. Y. Rollier (PS) : Ce projet de CAD est un projet novateur et ambitieux. Certains anciens de Cornaux nous disent qu'il aurait dû voir le jour depuis très longtemps. Certes, il est paradoxal de récupérer la chaleur d'une raffinerie de pétrole et d'imaginer que cette solution est totalement écologique, mais c'est déjà un pas en avant. Cette idée est forcément plus écologique que l'extraction de charbon qui participe allègrement à la pollution de notre planète et défigure de nombreux paysages. La terre ne nous appartient pas. Nous l'héritons de nos ancêtres et nous l'empruntons à nos enfants, chacun connaît cette phrase. Il est temps d'apporter notre contribution pour un air meilleur et pour le futur de nos enfants. Le groupe socialiste accepte la proposition du Groupe Celsius pour un projet de CAD.

Mme C. von Bergen (CEnv.) : La CEnv. s'est réunie le 12.12.2018 pour étudier et discuter du CAD. Après consultation des membres, nous sommes tous d'accord qu'il faut agir pour le bien de l'environnement, en duo avec l'entreprise Varo, pour chauffer, en premier lieu, tous les biens de la commune en espérant que les habitants se joignent à ce chauffage écologique. Nous sommes conscients que cette façon de chauffer les immeubles et maisons familiales sera difficilement acceptée par toutes les personnes vivant à Cornaux. Si toutes les futures maisons se raccordent, ça serait déjà un grand pas en avant. Nous faisons confiance au CC pour bien lire et étudier le contrat avant de le signer. Donc, c'est un oui pour la CEnv. Merci de m'avoir écouté.

M. J.-L. Décrevel (CSI-TP) : Après plusieurs rapports, évaluations et enquêtes l'implantation d'un chauffage à distance devient réalité sur notre commune. Ceci suite à l'opportunité de bénéficier de la source de chaleur fournie gracieusement par la raffinerie Varo. Au vu du coût d'investissement évalué entre 10-15 millions il apparaissait impossible à la commune d'assumer cette réalisation et, c'est finalement la société Celsius apparentée au Groupe E qui a été retenue par le conseil communal pour la réalisation et l'exploitation de ce projet. Cette société garantissant l'approvisionnement avec ou sans l'apport de la raffinerie. Dis comme ça cela paraît simple, mais on peut bien s'imaginer qu'il s'agit d'une réalisation conséquente qui se fera sur plusieurs années. Si dans un premier temps, la planification sera rythmée par les travaux prévus pour le PGEE et le remplacement d'un câble d'alimentation par le Groupe_E favorisant ainsi des synergies et permettant de partager les coûts, il faudra ensuite s'accorder de façon ferme avec l'entreprise pour la suite de l'implantation. Notamment pour les raccordements des bâtiments communaux.

Comme cité dans le rapport cette réalisation fera l'objet d'une convention sous forme de contracting et bien qu'initialement la commune n'est pas incluse dans la société, il sera impératif de maintenir et d'assurer une participation communal prioritaire lors des prises de décisions, il faut bien être conscient que la commune met à disposition son territoire et que c'est elle qui en est dépositaire et non pas la société qui implante le projet.

Contrairement à aujourd'hui où chaque propriétaire gère individuellement son choix de chauffage et d'approvisionnement, avec le CAD le consommateur aura comme fournisseur unique la société Celsius.

Il pourra cependant s'avérer nécessaire de créer soit, un dicastère « chauffage à distance » ou une commission dédiée à cette réalisation. Ceci afin de maintenir de façon régulière le lien entre les autorités, les clients communaux et la société Celsius.

Un élément important du succès du raccordement à un CAD en est bien naturellement le prix. Actuellement les montants annoncés sont effectivement peu concurrentiels, toutefois chaque utilisateur potentiel aura la possibilité de faire son évaluation et son choix, aucune obligation de raccordement n'étant envisagée à ce jour. Il impliquera par conséquent à la société Celsius de vendre son produits CAD à un maximum de consommateurs, notamment lors de séance publique ou de contacts individuels.

Ecologiquement cela peut paraître paradoxal d'utiliser de la chaleur provenant du traitement du pétrole, pour s'en éloigner. Mais ce qu'il faut retenir c'est que cette chaleur est actuellement rejetée à pertes dans l'atmosphère, ceci depuis 60 ans. Ainsi à futur elle sera utilisée et permettra de diminuer notre impact CO2.

En conclusion et en s'appuyant sur le rapport et les présentations, la commission soutient à l'unanimité l'arrêté proposé ce soir. Merci de votre attention.

M. A. Askandar (CF): *La commission financière a assisté aux deux séances de présentations du projet d'un chauffage à distance « CAD », ceci par deux entreprises différentes.*

Notre commission a aussi eu l'occasion de débattre de l'opportunité d'un tel service après que le CC lui ait fourni tous les détails du projet. En effet, il s'agit bien d'un service supplémentaire proposé aux habitants de notre commune. Pour cette réalisation, l'engagement financier est totalement à la charge du Groupe E Celsius. Un contrat cadre fixant les dispositions et les modalités de réalisation engage les trois partenaires, respectivement le Groupe E Celsius, la commune de Cornaux et la société Varo Energy. Dans le futur, une possibilité de créer une société mixte reste envisageable, mais devra être validée par le Conseil général.

Sans parler de la mise en œuvre de la Stratégie Énergétique Suisse 2050, la contribution énergétique, au niveau communal, trouve ici une opportunité intéressante à plusieurs titres. En effet, l'entreprise Varo Energy mettra à disposition gratuitement la chaleur nécessaire au fonctionnement du chauffage à distance. D'autre part le couplage des bâtiments communaux au CAD permettra d'éviter le renouvellement des installations de chauffage qui ne répondent plus aux normes et devraient être remplacées à grands frais. La mise en œuvre du PGEE, la rénovation du réseau d'eau, d'électricité et divers autres services sont aussi une occasion intéressante pour y inclure le passage du CAD.

Au regard des éléments exposés ci-dessus ainsi que dans le rapport du CC, la commission financière vous propose de soutenir l'arrêté proposant la réalisation d'un chauffage à distance dans notre commune. Merci de votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à la majorité (Oui = 14/Abstention = 1)**

8. **Demande de crédit de CHF 8'568'500.00 pour la réalisation des mesures 2.1, 2.4, 4.1 et 4.2 du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), du réseau d'eau potable et du réseau électrique, rapport à l'appui**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. Y. Rollier (PS): *Certains diront « Voilà encore une dépense faramineuse pour une histoire de tuyaux ». Quand cela va-t-il s'arrêter ? A ces gens, je répondrais « il était temps ». Toutes ces années de réparations coûteuses sur notre réseau avec, chaque fois, l'incertitude de savoir dans quel secteur une conduite va se rompre, c'est inconcevable ! Cette année de sécheresse 2018 nous fait prendre conscience que l'eau est toujours plus précieuse et que la moindre fuite peut avoir de lourdes conséquences. Une partie de notre réseau d'eau et une partie de notre réseau routier sera refait à neuf. Que demande de plus ? Cela nous évitera des coupures d'eau en plein hiver et de voir ces pauvres ouvriers, courageux, les mains dans la boue, travaillant avec des températures négatives, pendant les Fêtes de Noël. Pensons à eux de temps en temps. Pour ces raisons, le groupe socialiste accepte le crédit d'investissement de CHF 8'568'500.00 pour la réalisation du PGEE et du réseau électrique.*

M. J.-Décrevel (CSI/TP) : *Le PGEE, ce terme revient régulièrement d'actualité et ceci depuis plusieurs législatures. Il incombe en effet à la commune de procéder à ces travaux de mise en conformité. Le rapport important qui nous est soumis ce soir a été repris d'un dossier élaboré en 2003 déjà. C'est donc très courageusement que le conseil communal nous soumet à ce jour ce projet pour approbation.*

Plusieurs constats et besoins ont justifié cette remise en conformité, les explications sont dans le rapport du CC et je n'y reviendrai pas. Finalement la réfection des chaussées valorisera l'image de notre village, notamment au long de son axe principal.

Pour la commission SI-TP la possibilité de disposer d'un réseau multi énergie fiable moderne et conforme ne peut que nous réjouir et c'est à l'unanimité que l'arrêté est soutenu. Nous laissons, innocemment, le soin aux financiers d'en justifier et d'en valider le financement.

Bien des éléments et interrogations vont venir se greffer lors de la réalisation. Il incombera, pour le bon déroulement des travaux, de favoriser l'écoute et la communication envers la population. Ceci en regard aux multiples dérangements qu'implique une telle réalisation, soit : coupure d'eau, coupure d'électricité, blocage d'accès, génération de bruit... et bien d'autres encore ! Bon courage !

Pour terminer, je souhaite des compléments de la part du CC sur 2 points :

1) en consultant le plan du rapport technique "Degré de mise en séparatif au point 4.2(P.9) on constate que la majorité des habitations des rues des Fontaines et du Vignoble ne sont pas en séparatif (en rouge sur le plan). Est-ce qu'il y aura des mesures d'incitations ou d'obligations pour la mise en séparatif. Ceci en sachant que cela représente un volume important d'eaux claires, provenant principalement des toits, qui sans adaptation, continuerons d'être dirigées à la Step ?

2) Il est également prévu l'implantation d'un trottoir le long de la rue des Fontaines. Comment en assurer la réalisation en sachant que selon le cadastre une majorité des parcelles concernées sont du domaine privé et se terminent à la limite de la route ? Ceci en tenant également compte de l'étroitesse de la route à bien des endroits (Fontaines 13, 15, 17 ...)

Merci pour vos réponses.

M. M. Clottu (CC) : Concernant la première question, une partie de la réponse est dans le rapport, à savoir que la commune participe aux frais et raccordements des propriétaires, si ces derniers profitent de se raccorder lors de notre passage, à savoir jusqu'à concurrence, sauf erreur de ma part, de max. CHF 4'000.00. Pour les autres, nous étudions la possibilité d'imposer un délai de 2 voire jusqu'à 5 ans pour réaliser le raccordement. C'est une décision qui doit être prise par l'Autorité. Simplement, qu'après le passage des conduites, le financement ne sera plus accordé, donc 100 % à charge des propriétaires.

Concernant la deuxième question : Il nous faut encore définir la zone des parcelles et ceci sera fait lors de l'étude définitive des tracés.

M. J.-L. Décrevel (SI/TP) : Merci pour ces réponses, je souhaitais les poser pour qu'elles soient protocolées dans le PV, vis-à-vis surtout des propriétaires par lesquels j'ai été interpellé.

M. M. Clottu (CC) : Je réserve bien la décision de l'Autorité concernant ce délai que l'on a suggéré soit 2 à 5 ans, mais la décision n'a pas encore été arrêtée.

M. A. Askandar (CF) : *La commission financière a assisté aux séances de présentations du projet de mise en œuvre du PGEE ainsi que du remplacement de segments du réseau d'eau potable et du réseau électrique. Lors de ces séances, le CC nous a renseignés dans le détail et nous a fourni un rapport complet sur les différentes réalisations à effectuer.*

Le renouvellement de nos infrastructures très anciennes devient une évidence. Chaque année des dizaines de milliers de francs sont investis à pure perte sur des installations vétustes et endommagées.

Plus de 8 millions à investir pour réaliser ces travaux. Le montant est énorme. Cependant, nous pourrions compter sur des subventions cantonales et profiterons de synergies dues aux travaux des diverses entreprises fournissant d'autres services. Les montants des intérêts de l'emprunt et l'amortissement seront financés en partie par les réserves obligatoires liées à ces services. Les taxes d'équipements, les taxes prélevées sur la vente d'eau et d'électricité participent aussi à la couverture de ces frais. L'impact de ces investissements n'aura que peu d'influence sur le budget communal.

La commission financière vous propose de soutenir cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

9. **Demande de crédit d'investissement de CHF 220'000.00 pour la construction d'une route de desserte sur la parcelle communale BF2849, rapport à l'appui**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR est très partagé quant à la demande de crédit d'investissement de 220'000.- CHF pour la construction d'une route de desserte sur la parcelle BF 2849. Certains déplorent le bienfondé cet objet, d'autres le manque de cohérence temporelle avec de projets de plus grande envergure... Toujours est-il que le groupe PLR propose d'accepter cet objet tout en laissant la liberté de vote à ces membres.

M. A. Messerli (CF) : Le 23 novembre, la commission financière s'est réunie avec les Conseillers communaux en charge du dossier afin de s'entretenir de la demande de crédit d'investissement de CHF 220'000.- pour la construction d'une route de desserte sur la parcelle communale à l'Est du Marais aux Chevaux.

La construction de cette route permettra de valoriser la parcelle communale et finira de l'équiper. Une opportunité de partager les frais de construction avec le propriétaire de la parcelle Ouest voisine est aussi d'actualité.

Toutefois, il est indispensable de prendre toutes les mesures nécessaires, sur un terrain jugé comme instable par certains, afin de s'assurer de la faisabilité de cette construction et de respecter le crédit octroyé.

La commission financière vous propose de soutenir cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Comme mentionné par le rapporteur du PLR les positions au sein du groupe sont partagées.

Le crédit demandé pour l'implantation d'une route sur la parcelle communale BF2849 évoque l'adage de « mettre la charrue avant les bœufs ».

Il semble actuellement prématuré de vouloir desservir cette partie du plan spécial par une route alors que la grande majorité de la surface n'est pas encore réalisée et sera certainement sujette à plusieurs modifications. Notamment pour l'accès et la desserte des différentes parcelles.

En l'état, l'accès à la parcelle BF3636 est garanti par la route axiale desservant les articles déjà occupés. Il n'y a donc pas lieu de fournir un accès supplémentaire. Quand bien même cela rendrait service au propriétaire.

Pour la desserte du DP92 la situation actuelle répond aux exigences depuis de nombreuses années déjà et peut être maintenue en l'état.

Au vu de l'état des finances communales il est également présomptueux de vouloir s'initier banquier. Il apparait également étonnant que la première réalisation dans la zone soit une

dépense alors que le marais aux chevaux est vendu comme une poule aux yeux d'or pour le ménage communal !

Enfinement les aspects négatifs de ce rapport l'emportent sur d'éventuels participations ou besoins d'accès sécuritaires et c'est la raison pour laquelle nous refusons cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

M. L. Krebs (à titre personnel) : C'est à titre personnel que je vais refuser ce crédit. Les habitants qui habitent hors village en ont marre que l'on construise des routes qui mènent nulle part !

M. A. Askandar (PS) : Lors de la séance de préparation du conseil général de ce soir, le parti socialiste de Cornaux a étudié la demande de crédit de CHF 220'000.00 pour la construction d'une route de desserte sur la parcelle communale BF2849.

Le parti socialiste de Cornaux accepte cette demande de crédit, parce que d'un côté cette construction valorise le terrain qui appartient à la commune et de l'autre côté la commune ne payera pas la totalité de des couts car ils sont à partager avec le propriétaire de la parcelle voisine.

Merci de votre attention.

Mme C. Salzmänn Silva : J'ai entendu ce que M. Décrevel a lu. Je voulais préciser la chose suivante : le plan spécial ne prévoit qu'un accès depuis l'artère principale, voilà pourquoi le CC est entré en matière. On y voit la possibilité d'équiper au mieux la parcelle BF 2849 et de partager les frais avec le ou les futur(s) acquéreur(s). Nous avons quelques propositions d'achat par année pour cette parcelle, mais après analyse de ces propositions, nous ne désirons pas des zones de stockage.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité
(Oui = 9/Non = 5/Abstention = 1)

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif

→ Celui-ci est accepté à la majorité (Oui = 7/Non = 5/Abstention = 3)

10. Lettres et pétitions

Néant.

11. Motions et propositions

11.1 Rapport du Conseil communal relatif à la motion en cours, à savoir :

a. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen relative à l'avenir du bâtiment de la Forge.

Le vice-président ouvre la discussion :

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe socialiste accepte de conserver la motion No 48 ouverte, soit la préservation du bâtiment de la vieille forge.

12. Informations des commissions

Néant.

13. Communications du Conseil communal

Mme C. Salzmann Silva (CC) :

Tout d'abord, je vous fais lecture d'un courrier important concernant la mise en œuvre de la loi pour les handicapés LHand. Cette lettre nous a été envoyée par les CFF ...

- Voir lettre annexe 1

Commission PAL : Elle s'est constituée, il y a une dizaine de jours, selon la répartition suivante :

Président : J.-L. Décrevel
 Vice-président : A. Messerli
 Secrétaire : C. Divernois

Prochaines étapes pour cette commission sont les ateliers participatifs menés par la HEG qui auront lieu entre février et mars 2019. La commission et le CC se recommandent afin que la population de notre village prenne part à ces différents ateliers afin d'esquisser les contours du plan d'aménagement local pour les 20 prochaines années. Donc soyez nos ambassadeurs et le moment venu parlez-en autour de vous.

Dossier « Le Clos »

Le CC attend toujours l'arrêté qui devait être pris par le Conseil d'Etat concernant le nombre d'appartements avec encadrement prévu pour la commune. De notre côté, 3 promoteurs se sont annoncés, certains en sont aux avant-projets et espérons que d'ici la fin de l'hiver, la commission Le Clos puisse en découvrir le ou les résultats.

M. O. Makaci (CC) : Par rapport au CAD, je voulais vous remercier d'avoir accepté l'arrêté. Une présentation publique de ce projet aura lieu dans le courant de l'année 2019 afin de vous donner de plus amples informations tant sur le tracé que sur les personnes désirant se raccorder au CAD. Celsius devra présenter un plan précis par rapport aux raccordements.

M. M. Clottu (CC) : Je reviens sur le point suivant :

Route du Roc : Après renseignements obtenus, il semble, que d'une part, l'Etat a considéré que la clause d'urgence n'était pas justifiée et il aurait été possible de circuler provisoirement sur une partie de la chaussée et de ce fait cela aurait permis de demander à l'Etat des subventions avant le début des travaux. D'autre part, l'Etat estime que l'entretien de cette route n'a pas été fait correctement. En raison de ces éléments, l'Etat n'est pas entrée en matière.

Je profite également, au nom du Conseil communal, de vous remercier de vos décisions de vote de toute à l'heure, c'est un signe de confiance.

14. Interpellations et questions

M. A. Messerli (CU) : Lors du dernier Conseil général, mon intervention dans les divers sur la fresque envisagée sur la façade de la salle ta'tou n'avait pas de caractère officiel. Ce soir, au nom de la commission d'urbanisme, j'interpelle le CC sur l'opportunité d'une fresque d'une telle ampleur.

Suite au débat de notre commission, plusieurs éléments demandent clarification et attendent réponse du CC.

Nos questions :

- Est-ce bien la volonté populaire de peindre une fresque de 250 m2 au centre du village sur un bâtiment communal, le CG (représentant de la population) ne devrait-il pas voter ?

- Est-ce que l'acceptation d'un don de CHF 25'000.- ne doit-il pas être avalisé par le CG ? Cela a été le cas pour le Fonds Varo.
- Est-ce que le CC a bien pris en compte l'impact visuel d'une telle peinture au centre du village ?
- Est-ce que le CC a pris en compte les coûts de rafraîchissement de cette fresque (tous les 10 ans, si pas plus) qui reviendront de facto aux habitants de la commune ?
- Pourquoi le CC n'a-t-il pas respecté la décision prise lors de la construction de la salle ta'tou de ne rien mettre sur cette façade ?

*Pour information, 2 photos montage montrant l'impact visuel de cette réalisation.
Merci de votre attention*

M. A. Lecoultre (à titre personnel) : Je me permets d'intervenir par rapport à cette fresque qui est quand même un symbole important de notre histoire et de notre patrimoine, c'est l'occasion de l'exprimer. Personnellement, je pense que c'est une excellente idée. Si Cornaux peut améliorer son patrimoine, respectivement le faire connaître, cela fait partie d'un « duo gagnant » avec, finalement, un plan d'aménagement qui doit être revu et là on apporte des symboles forts sur la commune, car il y a plusieurs milliers d'années il y avait déjà plusieurs passages de personnes et de feux de camp. J'aimerais encore rappeler que la civilisation de la Tène était hyper importante en Europe. Qu'elle a frappé un nombre important de pièces monétaires que l'on retrouve entre le golf de Voëns et La Neuveville. On ne peut pas passer à côté d'une telle symbolique.

M. J.-M. Cantin (CC) : Le CC a pris note des questions qui sont posées et prendra le temps d'y réfléchir et vous donnera sa réponse lors d'un prochain CG.

15. Divers

Mme S. Staub (PS) : Je tiens à revenir sur le courrier des CFF dont a fait lecture Mme Salzmann. J'ai vécu, ces jours derniers, un épisode où j'ai dû aider une maman accompagnée d'un petit enfant et d'un autre qu'elle tenait dans les bras, à descendre les escaliers, à porter sa poussette, c'était vraiment très compliqué pour elle pour accéder au quai. D'entendre que l'on a réfléchi pour adapter les choses ça m'a rassurée, mais d'apprendre que cela se fera en 2026, je trouve que c'est vraiment « énorme ». En tant que représentante politique de notre commune, j'en appelle à notre Conseil communal pour qu'il négocie avec les CFF. Puisque l'on doit parler de la passerelle qui se trouve à l'Ouest de Cornaux profitons de cette opportunité et faisons pression. Je pense qu'il est important que tout le monde puisse accéder sans difficulté aux quais. Merci de m'avoir écoutée et entendue.

M. W. Schärer (délégué au CAP) : *Dans le BulCom du vendredi 14 décembre en page 15, on découvre un communiqué de presse relatant le renouveau du CAP, ceci sous une nouvelle entité visuelle avec annonce des activités à venir. On y découvre aussi les liens avec les réseaux sociaux, le site internet ainsi que les coordonnées de l'animateur.*

Voici ce que rapporte l'animateur au Comité de gestion:

- *mercredi passé lors du premier accueil, une vingtaine de jeunes étaient présents, dont une quinzaine pratiquement tout l'après-midi. Ambiance très sympa, gros succès pour l'espace gaming qui n'a pas désempilé. Le babyfoot marche toujours bien ainsi que le ping-pong au soleil en début d'après-midi. Moyenne d'âge: entre 13 et 16 ans, 3 jeunes de Cornaux, 2 de Cressier.
Plusieurs jeunes ont dit être heureux de la réouverture et sont très contents du réaménagement. Un des jeunes faisait visiter à son copain arrivé plus tard et a dit, en lui montrant la salle gaming: "regarde ça, c'est le bonheur!" :-). Plusieurs ont également dit que l'ambiance avait l'air plus "cool" qu'avant et que ça faisait envie de revenir.
Tous ont dit qu'ils allaient revenir et faire de la pub à leurs copains.*

Voilà qui réjouit et qui justifie un soutien financier de Cornaux pour l'avenir de la jeunesse.

A suivre.

Je vous remercie de votre attention.

Mme I. Weber (CC) : Information pour les commissions : Dès demain matin, les vacances sont à disposition au guichet de l'administration. Au nom du CC, je profite de vous souhaiter d'excellentes Fêtes de fin d'année. Nous vous remercions également pour la très bonne ambiance qui règne au sein du CG et pour vous inviter au souper qui se passera dans cette salle. Bonne soirée et bon appétit !

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la séance à 20h37.

Cornaux, le 17.12.2018
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le vice-président,

Le secrétaire,

Hansjörg Kohler

Cédric Divernois

ANNEXE 1 :

Administration communale
Clos-Saint-Pierre 1
2087 Cornaux

Berne, le 5 décembre 2018

Mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) dans la commune de Cornaux

Madame la Présidente,

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) exige que d'ici fin 2023, l'accès aux quais et aux trains soit exempt d'obstacles. C'est pour cette raison que nous sommes actuellement en train d'adapter nos gares, notre infrastructure, notre matériel roulant ainsi que notre information à la clientèle. De tels ajustements sont également prévus en gare de Cornaux.

Aujourd'hui, l'ensemble de la mise en œuvre de ces travaux a pris du retard. En effet, la mise en conformité LHand des gares en Suisse Romande (p.ex. mise à niveau de quai par rapport au matériel roulant permettant un accès sans obstacle, aménagement de rampe/ascenseur) a un impact plus conséquent que prévu sur un grand nombre d'installations à adapter, et nécessite des études approfondies. Nous prévoyons la réalisation des travaux en gare de Cornaux d'ici fin 2026 au plus tard.

Des mesures de remplacement LHand seront proposées pour toutes les gares qui ne seront pas conformes LHand à la fin 2023. Avec l'Union des transports publics (UTP), nous élaborons actuellement ces mesures de remplacement en détail pour toute la Suisse. D'ici fin 2019, nous aurons des informations plus précises à ce sujet, et vous les communiquerons en temps utile.

SBB AG
Infrastructure
Hilfikerstrasse 3
3000 Berne
www.cff.ch

Mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés: le point de la situation

À ce jour, 335 gares sont conformes à la LHand. Cela signifie que l'infrastructure ferroviaire, le matériel roulant et l'information à la clientèle ont été adaptés. 58% des voyageurs peuvent ainsi accéder au chemin de fer sans obstacle, grâce à la surélévation des quais, à l'aménagement de rampes ou d'ascenseurs. D'ici fin 2023, nous transformerons 221 gares supplémentaires, et 78 autres viendront s'y ajouter d'ici fin 2026, dont la gare de Cornaux.

Nous restons à disposition pour toute question complémentaire. La personne de contact pour votre commune est Monsieur Pierre Blanc, Chef de projet partiel pour la région ouest, atteignable par mail à l'adresse suivante : pierre.blanc@sbb.ch.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.



Simone Mundwiler

Responsable du programme
Accès au chemin de fer 2023



Pierre Blanc

Chef de projet partiel région ouest